

## Bessoncourt

# Conseil municipal : l'heure des comptes

Lors du dernier conseil municipal, Emmanuelle Ruyer, première adjointe en charge des finances, a proposé de ne pas modifier le taux des taxes locales qui s'établissent donc à 5,51 % pour la taxe d'habitation, à 11,6 % pour la taxe foncière du bâti, et à 14,65 % pour le non-bâti. Unanimité sur le sujet.

Elle a ensuite présenté le

résultat des comptes administratifs 2014 du budget communal, qui s'élève en fonctionnement à 833.000 € de dépenses et à 1.053.718 € de recettes, soit un résultat positif de l'exercice de 220.718 €.

Compte tenu du résultat antérieur, un excédent de fonctionnement d'environ 775.000 € est enregistré. En

ce qui concerne les investissements, les dépenses se montent à 618.700 € et les recettes à 650.700 €, soit un résultat positif de 32.000 €. Compte tenu du résultat antérieur, un excédent d'investissement de 37.600 € a été constaté. L'excédent de clôture s'élève à 812.600 € environ. Ces résultats, conformes aux comptes de gestion,

ont été unanimement validés et affectés.

Concernant le budget 2014 de l'eau, les dépenses d'exploitation sont de 20.250 € et les recettes de 16.950 €, soit un déficit d'exploitation de 3.300 €. Compte tenu du résultat antérieur, un excédent d'exploitation de 5.073 € a été constaté. En ce qui concerne les investissements ce

sont 56.660 € qui ont été dépensés pour 20.256 € encaissés, soit un déficit de 36.404 €. Compte tenu du résultat antérieur, un excédent d'investissement de 34.487 € a été enregistré, ce qui dégage un excédent de clôture de 39.560€.

Ces résultats, conformes aux comptes de gestion, ont été unanimement validés et affectés.

A suivre.